

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le

ID : 019-200066744-20230627-20230306A-DE

Délibération n°2023-03-06a

Réf. Nomenclature « Actes »: 7.1.3

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Présentation du rapport d'activités du budget annexe prévention et gestion des déchets

Nombre de membres du conseil			
En exercice	101		
Présents	58		
Pouvoirs	14		
Votants	72		

L'an deux mille vingt-trois, le 27 juin, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 19 juin 2023 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Aline Chevalier est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

• Élus ayant donné pouvoir :

Arfeuillère Christophe	à	Pierre Chevalier	Junisson Mady	à	Martine Pannetier
Barbe Gilles	à	Michèle Valibus	Lacrocq Michel	à	Marc Bujon
Bodeveix Jean-Pierre	à	Aurélie Gibouret- Lambert	Mazière Daniel	à	Philippe Roche
Briquet Isabelle	à	Daniel Delpy	Pelat Philippe	à	Maryse Badia
Brugère Jeremy	à	Jean-Marc Michelon	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Cornelissen Tony	à	Marilou Padilla- Ratelade	Peyraud Serge	à	Daniel Joly
Granet Henri	à	Laurence Boyer	Ribeiro Sophie	à	Jean-Marc Sauviat

Élus excusés :

Arnaud Gérard; Bauvy Claude; Bézanger Joël; Bivert Frédéric; Bredèche Robert (représenté); Calla Tony; Calonne Vincent; Chapuis Laëtitia; Cornelissen Jacqueline; Couderc Daniel; Coulaud Danielle; Devallière Sébastien; Escurat Daniel (représenté); Fonfrede Alain; Gruat Xavier; Jouve Nicolas; Jouve Patrick; Juillard Patrice; Le Royer Sandrine; Mouty Samuel; Nirelli Catherine; Parrain Céline; Peyrat Nathalie; Peyraud Stéphane; Picard Nadine; Prabonneau Sylvie; Repezza Guillaume; Ronceray Pascal; Rougerie Christine; Saugeras Michel (représenté); Ventadour Elisabeth; Vignal Isabelle.

Délibération n°2023-03-06a

Envoyé en préfecture le 05/07/2023 Reçu en préfecture le 05/07/2023 Publié le



ID: 019-200066744-20230627-20230306A-DE



Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment L. 5211-39 et D. 2224-1;

Vu le Code de l'environnement;

Vu le projet de territoire de Haute-Corrèze Communauté qui s'appuie notamment sur la volonté d'être et de demeurer un « territoire préservé » soucieux de protéger et de valoriser ses richesses et un « territoire responsable » afin d'assurer un avenir durable à Haute-Corrèze Communauté,

Le Président explique que dans le cadre des compétences en matière de déchets, Haute-Corrèze Communauté doit présenter en Conseil communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public sur cette compétence qu'elle gère au travers de ses budgets annexes spécifiques.

Ce rapport d'activités doit être présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le rapport et l'avis du Conseil communautaire sont mis à disposition du public, dans les conditions prévues à l'article L.1411-13 et sur le site internet de la collectivité.

Ce rapport annuel est un document obligatoire qui doit permettre d'assurer la transparence de la gestion de ces services pour les usagers et permet de faire un bilan annuel du service. A ce titre il comporte une liste minimale d'indicateurs techniques et financiers.

Le rapport d'activité complémentaire 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets, est annexé à la présente délibération. Il reprend notamment les éléments clés de l'organisation du service, les résultats - notamment les tonnages - des différentes catégories de déchets collectées via les tournées de collecte d'ordures ménagères ou en déchèterie.

Les éléments présentés sont conformes aux comptes administratifs 2022 du budget annexe déchets délibéré en séance du Conseil communautaire du 6 avril 2023.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

• **PREND ACTE** de ce rapport d'activité complémentaire 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets, annexé à la délibération.

A l'unanimité		
Votants	72	
Pour	72	
Contre	0	
Abstention	0	

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 27 juin 2023

Le président, Pierre Chevalier

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié l



Rapport d'activité complémentaire

Ordures ménagères et déchets assimilés

2022



23 parc d'activité du Bois Saint-Michel, 19200 USSEL III Tél. 05 55 95 35 38 III hautecorrezecommunaute.fr



SOMMAIRE

Le service déchets Page 3

Les indicateurs techniques Page 5

Faits marquants de l'année 2022 Page 7

Les indicateurs financiers Page 11

Perspectives 2023 Page 13

La Communauté de Communes exerce les missions suivantes :

- La collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables en porte à porte ou en apport volontaire
- L'exploitation de 8 déchèteries pour la collecte des déchets encombrants et dangereux des ménages
- La sensibilisation de tous les publics à la prévention et au tri des déchets

Lexique:

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

C 0.5 : Collecte réalisée 1 fois tous les 15 jours

C1 : Collecte réalisée 1 fois par semaine

D3E : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

DEA : Déchets d'Ameublement DMS : Déchets Ménagers Spéciaux OMR : Ordures ménagères Résiduelles

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchet

Ménagers et Assimilés

RCCNA: Réseau Compost Citoyen Nouvelle-Aquitaine

UVE : Unité de Valorisation Energétique

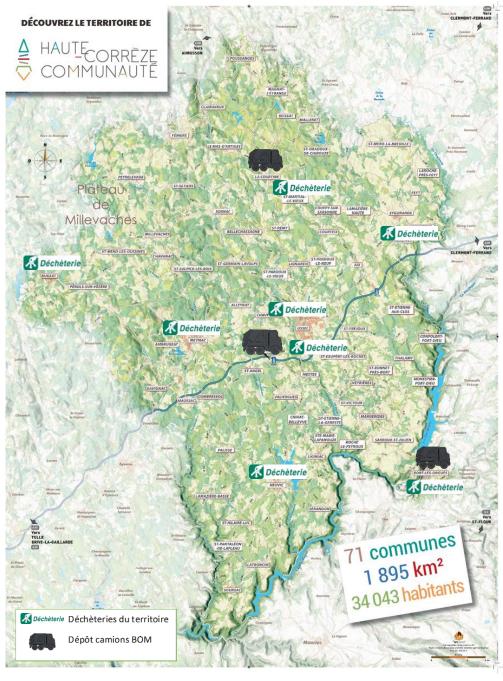


LE SERVICE DECHETS

Depuis 2017, Haute-Corrèze Communauté exerce selon ses statuts, la compétence obligatoire « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ».

Le service de gestion des déchets ménagers et assimilés prend en charge différentes catégories de déchets et intervient auprès des particuliers et de certains professionnels dans la mesure où leurs déchets s'apparentent du fait de leur nature et leur quantité à ceux des ménages. La majorité des collectes est assurée en régie par le personnel de la collectivité, à l'exception de la collecte des Points d'Apports Volontaires et certaines filières de déchèteries.

La compétence traitement est transférée à un syndicat départemental le SYTTOM 19; notamment pour ce qui est des Ordures Ménagères, des emballages, du verre, du papier et du carton.







Bennes d'ordures ménagères

4
Camions polybennes

1
Poids lourds de 7.5t équipé d'un bras

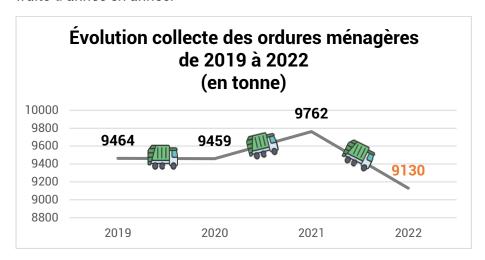


LES INDICATEURS TECHNIQUES

> Bilan de la collecte

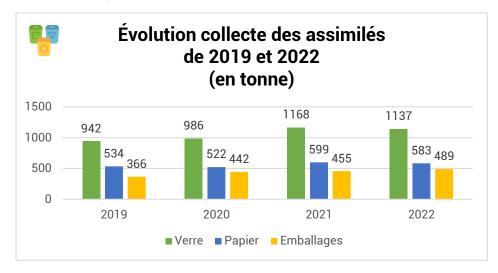
En 2022, la collecte d'ordures ménagères s'élève à 9 130 tonnes de déchets soit 268 kg/habitant.

Nous constatons une diminution de 632 tonnes qui peut s'expliquer par la modification des fréquences de collecte en C0.5 sur 43 communes et au travail de prévention qui porte ses fruits d'année en année.



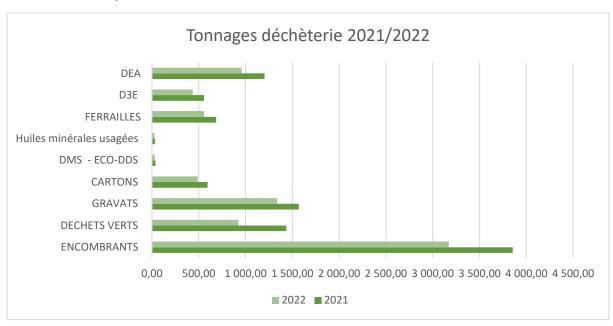
En 2022, nous constatons une légère baisse sur les tonnages de verre et le papier collectés dans les points d'apport volontaire du territoire. Le tonnage des emballages connaît une hausse qui peut être mise en parallèle du tonnage des ordures ménagères en baisse.

Ces tendances à la baisse sont positives dans le cadre du lancement du PLPDMA, et viennent confirmer la dynamique.

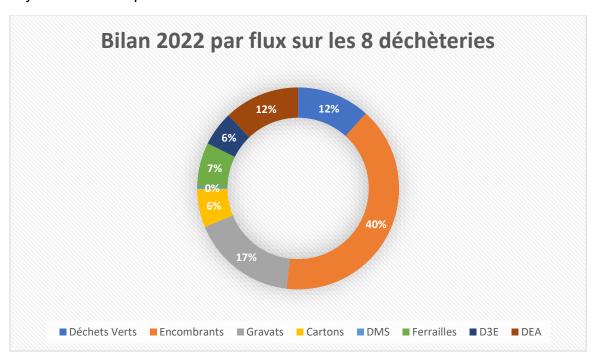


Bilan des déchèteries

En 2022, les tonnages collectés par rapport à 2021 sont en diminution sur l'ensemble des matières. Cela peut s'expliquer par une activité particulièrement soutenue en 2021 des déchèteries dans le contexte post covid. Il s'agit donc en partie d'un retour à un fonctionnement plus habituel.



Les encombrants représentent encore 40 % des tonnages collectés en déchèterie. Même si une partie des encombrants est prise en charge dans les bennes DEA, travailler à faire baisser ces tonnages d'encombrants collectés en améliorant l'offre de tri sur les déchèteries est un objectif du service pour les années à venir.



La majorité des déchets collectés sur le territoire, est valorisée : soit en valorisation matière (pour faire des matière secondaire) soit en valorisation énergétique au niveau de l'UVE de Rosier d'Egletons, gérée par le SYTTOM.

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le



FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2022

A la suite de la mise en évidence de la présence d'amiante sur sa toiture, le dépôt de La Courtine a dû être fermé début mai 2022. Après quelques mois de stationnement à la déchèterie de La Courtine, l'équipe basée sur ce site a été transférée à Ussel le 15 novembre. Cette nouvelle organisation opérationnelle s'inscrit en autre dans le cadre d'un fonctionnement optimisé du service de collecte OM.

Le 31 décembre 2022 a été le dernier jour de départ depuis le dépôt de Bort-Les-Orgues avant son transfert à Ussel.

2022 a été la première année complète de collecte en C 0,5 sur les 43 communes définies fin 2021. La collecte est repassée en C 1 de début juin à fin septembre : cette période pourra être modifiée et adaptée au regard des tonnages collectés avant juillet et après fin août.

Le camion polybenne et le compacteur rotatif commandés pour optimiser le remplissage des bennes de déchèterie ont été réceptionnés fin décembre 2022.

Après plusieurs mois de travail et de co-construction, un nouvel organigramme a été voté par le Conseil communautaire en décembre. Un des objectifs de cette nouvelle organisation est notamment de mettre en place un encadrement opérationnel plus proche des équipes.

Volet économique



Adhésion au réseau 3AR pour des achats publics responsables le 09/05/2022



Accompagnement de Mad'O de Bort-Les-Orgues

Objectif de l'association : la réparation, le reconditionnement et la désinfection pour le réemploi de ces matériels.

Haute-Corrèze Communauté a permis à l'association de faire de la sensibilisation auprès des habitants dans ses déchèteries. Une collecte du matériel médical a été mise en place dans les déchèteries avec la préparation d'une convention en 2023.

Rencontre des ressourceries du territoire

La Cheffe de projet économie circulaire est allée à la rencontre des 3 ressourceries du territoire et d'une 4ème en limite du territoire :

Le CarroUssel : le 9/04/2022

• Eco-Triouzoune : le 4/10/2022

Entraide du plateau : le 12/04/2022

Terre d'Eco à Antignac (15): le 10/03/2023

Le but de ces rencontres est de connaître leurs fonctionnements, leurs attentes, leurs besoins et le partenariat possible avec Haute-Corrèze Communauté.

Le travail de 2023 sera :

- D'établir une convention similaire pour chaque ressourcerie pour un accès aux déchèteries ;
- De mettre en projet des zones de dons dans les déchèteries en partenariat ;
- De couvrir 100 % du territoire par les activités des ressourceries.

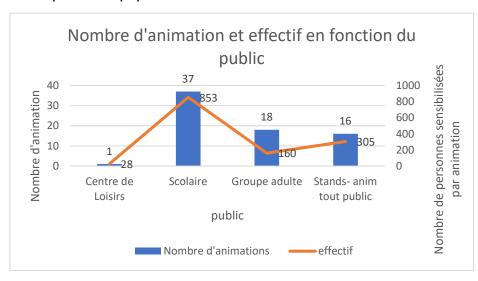


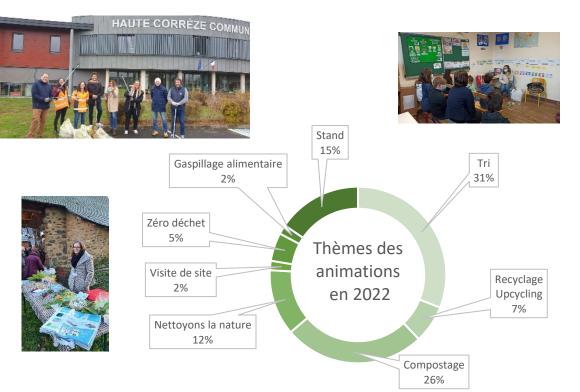
Accompagnement de l'ADEME sur le référentiel Economie Circulaire : durant l'année 2022, la Cheffe de projet économie circulaire a bénéficié d'un accompagnement pour prendre en main et remplir le référentiel économie circulaire par l'ADEME.

L'année 2023 s'inscrire dans cette continuité de partenariat.

Volet sensibilisation

72 animations ont été réalisées en 2022 pour 846 personnes sensibilisées. Les actions ont été menées majoritairement sur le tri (31 %) et le compostage (26 %). A noter la présence sur des stands lors de manifestations (lundis à la plage, marchés de pays) qui représente 15 % des animations. L'arrivée d'un deuxième agent en charge du tri & de la prévention au 3ème trimestre 2022 doit permettre de continuer à développer la présence de Haute-Corrèze Communauté auprès de la population du territoire.







Rapport d'activité complémentaire 2022 - Ordures ménagères et déchets assimilés

Publié le



ID: 019-200066744-20230627-20230306A-DE



Tous au compost

- Animations zéro déchets vert dans mon jardin
- 39 personnes sensibilisées
- 5 dates avec différents partenaires (CPIE, EVS de la Jaloustre, Familles Rurales, La Maison sur la Place)



Lundis à la plage

- 82 personnes sensibilisées (44 adultes et 38 enfants)
- 5 plages du territoires (Bort-les-Orgues, Ussel, Neuvic, Meymac, Liginiac)



Journée Zéro Déchet lors de la SERD 2022

- 24 personnes sensbilisées sur les stands (matin)
- 17 personnes au spectacle "Elementerre mon cher Ratson" (l'après-midi)



Vitrine médiathèque

- 19 personnes pour deux animations brico récup
- Une vitrine sur le thème du réemploi et de la réduction des déchets
- Une vitrine sur des décorations de Noël en récupération



Journée de la science

- 180 personnes (environ 160 élèves)
- Stand + accompagenment des élèves de 4ème SEGPA du Collège d'Ussel



World Clean Up Day

- -95 personnes (53 enfants + 42 adultes)
- Animations nettoyons la nature : 1 avec le centre de loisir, 1 avec l'école de Sornac, 1 ouverte au public





1ère opération Sapin de Noël 550 sapins broyés et collecté sur 7 communes



Vente des Composteurs plastique 85 kits de compostages vendus répartie sur 32 communes



Adhésion au RCCNA 1 agent est référent du réseau pour le département de la Corrèze



Accompagnement des sites de compostage e, établissement 1er travail de projet avec des établissements de la fondation Jacques Chirac + l'Ehpad de Sornac

Pour préparer les évolutions réglementaires concernant la gestion des biodéchets dans les ordures ménagères, Haute-Corrèze Communauté a confié aux bureaux d'études S conseils et D3 la réalisation d'une étude préalable à la mise en place d'une gestion de proximité des biodéchets. Cette étude est soutenue à 70 % par l'ADEME dans le cadre de l'appel à projet Tribio. La collectivité a également décidé de mettre en place des actions pilote de compostage en établissement des biodéchets.

L'ensemble de ces actions sont suivies par le maitre composteuse du service.

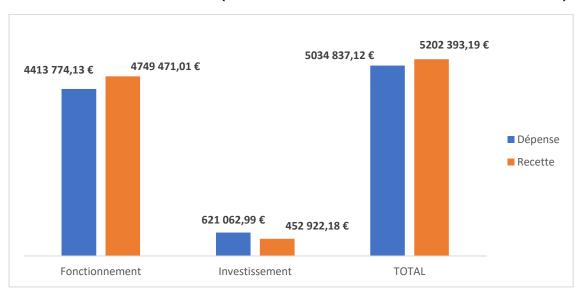


LES INDICATEURS FINANCIERS

Le budget « déchets ménagers » est un budget annexe régi par la nomenclature M14, non assujetti à la TVA et équilibré grâce à la contribution des usagers du service au travers de la Taxe d'Ordures Ménagères (TEOM) et de la Redevance Spéciale (RS) facturée auprès des producteurs de déchets non ménagers (privés et publics) du territoire.

> Le budget annexe « déchets »

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 (HORS EXCÉDENT ET DÉFICIT ANTÉRIEUR REPORTÉ)



LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (TTC)

CHAPITRE	MON	EVOLUTION	
CHAPTINE	2021	2022	2022/2021
Charge à caractère général	806 677,87 €	964 673,39 €	+ 19,59 %
Charge de personnel, frais assimilés	1 663 634,27 €	1 685 070,99 €	+ 1,29 %
Autres charges de gestion courante (SYTTOM 19)	1 446 325,99 €	1 465 045,27 €	+ 1,29 %
Charges financières	13 185,38 €	13 202,64 €	+ 0,13 %
Charges exceptionnelles	305,06 €	1 167,10 €	+ 73,86 %
Amortissements	297 398,17 €	282 027,06 €	- 5,17 %
Dotations aux provisions semi-budgétaire	0,00 €	2 587,68 €	
TOTAL	4 227 526,74 €	4 413 774,13 €	+ 4,41 %

Sur le chapitre « Charges exceptionnelles », il s'avère qu'en 2022 des titres sur les exercices antérieurs ont dû faire l'objet d'annulation à la suite d'erreurs de facturation.

La hausse des dépenses de fonctionnement reste modérée (+4.41 %) elle est principalement impactée par la hausse du prix du carburant et des coûts d'électricité. L'augmentation des coûts d'incinération des déchets a pu être maitrisée grâce à la baisse des déchets collectés.



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (TTC)

CHAPITRE	MON	EVOLUTION	
CHAPTINE	2021	2022	2022/2021
Atténuations de charges (remboursement personnel)	19 170,74 €	12 874,31 €	- 32,84 %
Produits services, domaine et ventes (redevance spéciale, ventes matériaux,)	344 547,88 €	401 789,82 €	+ 16,61 %
Impôts et taxes (TEOM)	3 408 834,00 €	3 846 354,00 €	+ 12,83 %
Dotations et participations	560 071,06 €	435 813,46 €	- 22,19 %
Autres produits de gestion courante (vente composteur)	2 880,00 €	2 550,00 €	- 11,46 %
Produits exceptionnels	4 106,52 €	742,63 €	- 81,92 %
Amortissements (reprise subvention)	30 885,78 €	49 346,79 €	+ 59,77 %
TOTAL	1 270 105 09 £	1710 171 01 £	± 9 67 %

En 2022, nous pouvons constater une augmentation des recettes de 8,67 % par rapport à 2021, qui est dû à la hausse des recettes venant de la TEOM (réajustement du taux pivot et hausse des bases).

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (TTC)

CHAPITRE	MONTANT			
CHAPTINE	2021	2022		
Immobilisations incorporelles (frais d'études,)	24 660,00 €	10 560,00 €		
Immobilisations corporelles (matériel informatique et bureautique, matériel de transport,)	210 911,18 €	439 137,79 €		
Immobilisations en cours (agencements et aménagements de terrains, installation de matériel technique,)	63 912,50 €	0,00€		
Emprunts et dettes assimilées	112 716,77 €	122 018,41 €		
Amortissements (reprise subvention)	30 885,78 €	49 346,79 €		
TOTAL	443 086,23 €	621 062,99 €		

On observe en 2022 une hausse des dépenses d'investissements de 40,17 % par rapport à 2021.

Les principaux investissements de l'année 2022 ont été les suivants :

- Acquisitions de bacs et de colonnes pour la pré-collecte ;
- Acquisition d'un camion polybenne d'occasion et d'un compacteur rotatif ampliroll.
- Acquisition de composteurs individuels

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT (TTC)

CHAPITRE	MONTANT		
CHAPTINE	2021	2022	
Subventions d'investissement (DETR,)	44 070,40 €	13 756,99 €	
Emprunts et dettes assimilées	170 000,00 €	100 000,00 €	
Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	55 916,73 €	57 138,13 €	
Amortissements	297 398,17 €	282 027,06 €	
TOTAL	567 385,30 €	452 922,18 €	

On observe en 2022, une diminution des recettes d'investissement de 20,17 % par rapport à 2021.

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publiá la



PERSPECTIVES 2023

Mise en place de la nouvelle organisation du pôle technique votée en fin d'année 2022. De nombreux recrutements vont être ouverts dont certains réservés à des candidats internes (postes de coordonnateurs).

Mise en place du tri du bois dans les déchèteries. Le lancement de la consultation est prévu pour le début d'année 2023.

Construction de la plateforme de déchets verts de la déchèterie de Meymac : le marché de travaux est prévu pour le début du printemps pour des travaux avant l'été.

Agrandissement de la déchèterie de Bort-Les-Orgues : 2023 sera l'année d'étude et de montage financier du projet pour des travaux prévus pour 2024.

Installation de système GPS sur les bennes ordures ménagères. Cela sera la première étape dans l'optique de la remise à plat des tournées de collecte à la suite de la fermeture des dépôts de Bort-Les-Orgues et La Courtine. L'objectif notamment sera de poursuivre le passage en C0,5 sur le territoire.

Mise en œuvre de l'extension des consignes de tri : au-delà des efforts de communication et de pédagogie, le service devra montrer sa capacité à s'adapter et à répondre aux besoins des nouveaux habitants et des communes. Une attention particulière devra être apportée aux communes qui verrons la collecte en sac arrêtée.

Conteneurisation de la ville de Bort-Les-Orgues sera un enjeu majeur pour réduire la pénibilité de la collecte pour les agents et pour uniformiser le mode de collecte des OMR sur le territoire

Projet de mise en place de zones de dons dans les déchèteries en partenariat avec les ressourceries intervenant sur le territoire.

De nombreuses animation, interventions ou encore opérations sont prévues pour 2023 :

- Opération « J'adopte un composteur »
- Participation aux semaines « Tous au compost »
- Opération sapin de noël
- Matinale technique 3AR sur la sensibilisation à la commande publique responsable
- Journée sensibilisation « Zéro déchet » des enfants des ALSH de Haute-Corrèze Communauté
- Évènement lors de la SERD 2023
- Lundis à la plage (Neuvic 10/07, Ponty Ussel 17/07, Liginiac 24/07, Sornac 31/07, Séchemaille 7/08)
- SERD Biodéchet en mai : communication en octobre
- SERD : octobre/novembre
- World Clean Up Day
- 17^{ème} Assises des déchets les 27&28 septembre 2023